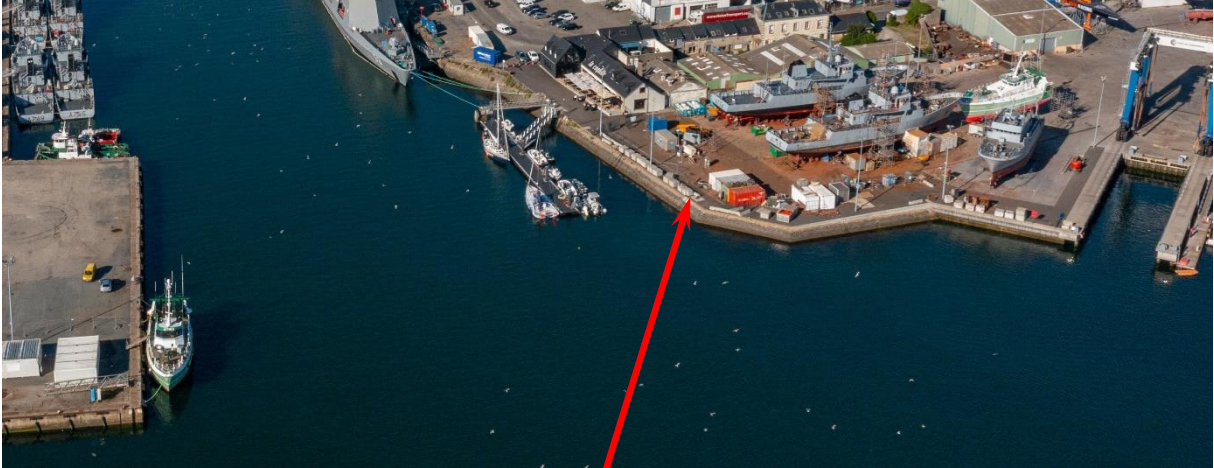


## **ANNEXE A.3 - Dispositions spécifiques applicables** **ESSAIS DE TRACTION BOLLARD 50 T**

### **I. Généralités**

Le port de Concarneau met à la disposition des usagers, un bollard de traction, dimensionné pour des efforts de traction de 50T maximum.

Il est situé à l'angle Ouest du perré de l'Aire de Réparation navale.



Bollard 50T

### **II. Demande d'utilisation**

La demande d'utilisation doit impérativement être faite auprès de l'autorité portuaire et du concessionnaire.

L'utilisateur devra confirmer, à minima, les données suivantes :

- Effort de traction prévu
- Longueur du câble
- Angle (Béta) dans le plan vertical
- Durée de la mise en charge

### **III. Modalités d'utilisation**

Les efforts de traction sont calculés suivant la note EMCC, référencée : 15-0264 BE ENC 020W D. La note complète est mise à disposition sur demande.

Un abaque simplifié est joint à l'annexe.

Sur demande un protocole d'utilisation pourra être demandé par la capitainerie ou le concessionnaire.

Les essais doivent se faire au jusant et jamais à marée montante.

